

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents

Travaux de désembâclement de la rivière Aisne

Programme 2 Tranche 2

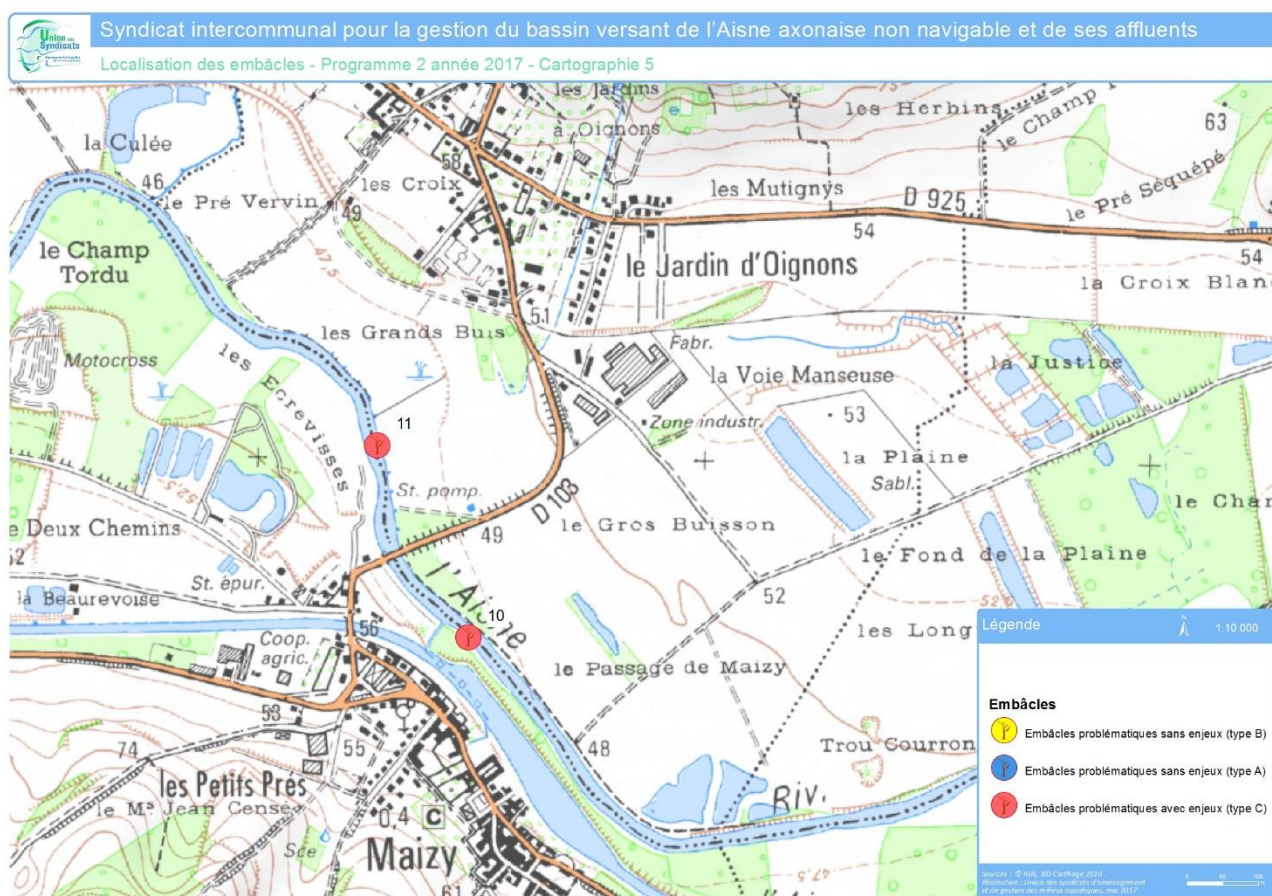
Compte-rendu de la réunion de chantier du 16 Octobre 2017

Lieu :	Place de l'Eglise d'Oeuilly à 9h30			
Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :		
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	NINO MASCITTI SA		
Nom, Prénom:	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
TIMMERMAN Philippe	Président du SIGMAA			X
GILET Rémy	Vice-président du SIGMAA			X
HUCHET William	Union des Syndicats de rivières	X		
SCHLOSSER Joël	DRIEE Ile de France (service police de l'eau)	X		
DEZUROT Raymond	Commune de Bourg-et-Comin	X		
DEGHAYE Patricia	Mairie de Bourg-et-Comin	X		
LECOMPTE Dominique	MASCITTI NINO	X		
ALLONSIUS Davis	MASCITTI NINO	X		
BOUSSARD François	Agence de l'eau Seine-Normandie			X
FARAMUS Isabelle	Conseil départemental 02			X
-	Entente Oise-Aisne			X

- Cette réunion de chantier concerne les travaux de désembâclement sur la rivière Aisne (tranche 2). Ces travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise NINO MASCITTI SA – (siège : 6, rue des Bucherons – B.P. 78 – 02 602 VILLERS COTTERETS).

SITUATION ACTUELLE :

- Les travaux ont été arrêtés mi-juillet suite à plusieurs facteurs :
 - le niveau d'eau de l'Aisne pendant la période de Juillet-Août était trop faible, rendant difficile l'extraction des embâcles depuis la berge par l'entreprise.
 - Un arrêté sécheresse est entré en vigueur depuis le 18 juillet 2017 interdisant tous travaux en lit mineur sur l'Aisne.
- Une demande de dérogation a été effectuée auprès de la DRIEE début septembre afin de pouvoir reprendre les travaux. Cette demande a été acceptée fin septembre pour une reprise des travaux le 4 Octobre 2017.
- Après 2 semaines d'intervention, l'entreprise intervient actuellement sur les embâcles de la commune de Maizy.



DETAIL DES TRAVAUX :

- Les embâcles 12 à 21 ont été retirés du lit de la rivière Aisne. Les bois et les déchets sont évacués hors zone inondable et dans des filières appropriées lorsque les accès le permettent.



Avant travaux : embâcles N°18 entre Oeuilly et Bourg-et-Comin



Après travaux



Avant travaux : embâcle N°13 sur la commune de Pargnan



Après travaux : création d'un épi avec fixation de l'embâcle (pieux + ligature) pour protéger la berge en aval



Avant travaux : embâcle N°12 sur la commune de Pargnan



Après travaux

REMARQUES :

- Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (40%) et le Conseil Départemental de l'Aisne (15%).



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de désembâclement, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. Dominique MASCITTI – Entreprise MASCITTI 06.12.43.28.43
 - M. HUCHET William – Union des syndicats 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier sera organisée le Mercredi 25 octobre 2017 à 9H30 sur le parking de l'église de Guignicourt.

Le service technique,